



## COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Tél 04 72 76 01 17  
terrain@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 3 juillet 2017

**Président** : Henri BOURGOGNON

**Membre CD** : Christian BOURLIOUX - **Membres** : Paul BARONNIER – Jean François BLANCHARD – Bernard BOISSET – Bernard CAVALLAZZIO – Alain MONTEIL – Alain ROCHER

### ➡ DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS FAFA

Les dossiers de demandes de subventions sont à ce jour envoyés au district LYON et du RHONE, par courrier, à l'intention du Président Pascal PARENT.

Notre procédure interne a changé grâce à l'utilisation d'un logiciel qui nous permet de tout traiter de façon informatique.

Merci donc aux clubs, pour lesquels il y a des demandes de subventions en cours (*les clubs sont au courant, car le Président signe la fiche projet pour un équipement et / ou est porteur du projet pour les minibus*), de bien transmettre l'information aux mairies sur la nouvelle procédure à suivre.

### ➡ NOUVELLE PROCEDURE D'ENVOI DES DOSSIERS DEMANDES DE SUBVENTION

Un dossier est composé de la fiche projet et de plusieurs pièces complémentaires.

Toutes les pièces du dossier doivent nous parvenir sous forme de PDF, par courriel, avec AR, à l'attention du Président Pascal PARENT, aux adresses suivantes :

[district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr)

[terrain@lyon-rhone.fff.fr](mailto:terrain@lyon-rhone.fff.fr)

Si les municipalités n'ont pas le logiciel qui permet de travailler sur des PDF, alors rédiger la fiche projet de façon manuscrite.

#### **Conseil sur la préparation du dossier.**

Il est nécessaire de bien identifier la **nature** de son projet, de faire un dossier par nature de projet et donc de préparer toutes les pièces à fournir pour la constitution informatique du dossier.

***Un dossier doit être complet, sinon il sera rejeté.***

Dans l'élaboration du plan de financement, l'aide demandée à la LFA **doit être réaliste**. Ne pas hésiter à appeler la commission des terrains.

### ➡ ACTIVITE DE CONSULTANT

Depuis le mois d'octobre 2016, la commission des terrains a été sollicitée **19 fois** pour des consultations

Certains projets sont à ce jour terminés

Certains projets se feront cet été

Certains projets se feront en 2018

L'expérience montre que c'est une bonne démarche et qu'il faut la poursuivre ; cela permet d'appliquer les bonnes procédures, d'éviter tout problème lors des classements des installations et d'avoir le maximum de chance d'avoir des dossiers FAFA éligibles.